

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire La Mosaïque ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-09-25

DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025 REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025

AFFICHER SITE WEB: Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : À suivre

Nom de la direction de l'école : Ravi Ramdhony et Sebastien Gest

Membre du personnel enseignant : Maria Kezi

Membre du personnel non-enseignant : Marie Betty Charles

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Emeline Hinaux et Shamim Hadad

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Mireille Zangue Kouambo

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Evena Dieudonné

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la <u>Loi sur l'éducation</u>, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le



handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.



STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 80% de classes	 Formation continue du personnel à l'approche réparatrice et au chemin de la paix, y compris à l'extérieur. 		Mai 2026
100 % du personnel formé aux pratiques réparatrices et au chemin de la paix (incluant surveillants du dîner).	 Formation continue du personnel à l'approche réparatrice et au chemin de la paix, y compris à l'extérieur. Formation du personnel pour assurer une uniformité dans les interventions disciplinaires. Affichage clair des règles et des matrices de comportement dans les lieux communs. 		Mai 2026
Hausse du sentiment d'appartenance et de sécurité dans les sondages élèves.	 Enseignement explicite et modélisation des cercles réparateurs dans toutes les classes. Ateliers cybersécurité et bienveillance (4e-6e). Création d'un club bien-être pour soutenir la régulation émotionnelle. Élèves ambassadeurs pour promouvoir l'inclusion et le respect Ateliers Brave de MAJA à 4e année 		Mai 2026

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.



Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le massage)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	Présentation annuelle aux élèves (novembre) : définition, rôles, signalement.	Assemblées Diaporamas	20 novembre
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au</u> <u>personnel de l'école :</u>	Formation annuelle du personnel sur NPP144, PPIMI et pratiques réparatrices.	Bulletins, affiches, TEAMS	6 novembre
Communication à l'intention des parents :	Présentation aux parents au conseil d'école + diffusion par bulletin électronique et site web. Ateliers thématiques parents (cyberintimidation, pratiques réparatrices).	Site Web Courriel Réseaux sociaux	1 ^{er} décembre

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bienêtre et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus :	- Utilisation régulière des cercles proactifs (au moins 2/mois).		Décembre 2025



100% de classes	- Enseignement explicite des matrices de comportement	
Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 95%	Promotion du code de vie via affiches, radio scolaire, matrices affichées.	Décembre 2025
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 90%	 Renforcement positif harmonisé à l'échelle de l'école. Mise en place d'un système de billets de valorisation pour souligner les gestes prosociaux. Ateliers sur la gestion du stress, l'estime de soi et la régulation émotionnelle pour les élèves. Création d'un espace calme dans l'école pour favoriser l'autorégulation. Partenariat avec des intervenants externes (psychologues, organismes communautaires). 	Janvier 2025
Autre indicateur selon les besoins de l'école		

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le <u>Calendrier des dates</u> importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% de classes	 Suivi du calendrier des valeurs : respect, responsabilité, empathie, politesse, intégrité. Participation aux activités d'équité, d'inclusion, autochtones et francophones. 		Tout au long de l'année



Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- > Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- > Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement;
- > Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ;
- > Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ;
- > Participation aux activités offertes par des organismes externes.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu	Suivis réguliers, médiation,	Tout au long de l'année
de la situation et du besoin.	Counselling individuel ou collectif,	
	plan de sécurité, référence aux	
Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes	ressources externes.	
d'intimidation		



 Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation 	Éducation, modélisation des réactions appropriées, médiation, Counselling	Tout au long de l'année
Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	Interventions éducatives structurées, plans de comportement, gestes réparateurs, accompagnement, VTRA au besoin.	Tout au long de l'année

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du <u>tableau décisionnel</u>.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100% du personnel	Utilisation cohérente des cercles réparateurs et du chemin de la paix		Février 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (Élémentaire, Secondaire) : 100% du personnel	Signalement via FORMS et suivi transparent aux familles		Février 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel	Utilisation de la procédure sur la discipline progressive		Mars 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école			



SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
 Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : aviser un adulte de confiance 	 Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (Exemple : <u>FORMS</u>)
Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : aviser la direction et consigne l'incident.	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (<u>exemple</u> , <u>Fiche de signalement M-</u>
Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u> , tuteurs, tutrices :Communiquer avec l'adulte responsable.	<u>2.pdf</u>)
Après le signalement d'une situation d'intimidation :	
Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :	
 Communiquer avec la direction de l'école Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école. 	

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel:

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves ;



- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- · Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves:

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.



Les parents, tuteurs, tutrices:

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- <u>Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.</u>
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : <u>Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)</u>